

Plaidoyer (en 2018)

Contre l'adhésion sans précaution du Bénin à l'acte 1991 de l'UPOV

Avec les ONGs et réseaux comme JINUKUN, ALCRER, WANEP, PASCiB, PNOPPA, FAEB, GEA, etc. (plus de vingt Organisations) regroupés au sein de la plateforme nationale de la Convergence des Luites pour la Terre, l'Eau et les Semences en Afrique de l'Ouest (CGLTE-AO), SYNPA participe activement depuis 2017 à la lutte contre l'adhésion du Bénin à l'UPOV 1991. En effet, le 1^{er} février 2017, le Conseil des Ministres du gouvernement du Bénin, a approuvé un projet de décret portant transmission de l'Acte 1991 de la Convention Internationale pour la Protection des Obtentions Végétales (UPOV 1991), à l'Assemblée Nationale, pour autorisation d'adhésion. Suite à cette approbation, ce projet d'autorisation d'adhésion du Bénin à l'UPOV 1991 a été soumis au parlement national pour étude sans l'association des Organisations de la société civile (OSCs) paysannes. Alertées, ces OSCs regroupées au sein de la plateforme Béninoise de la Convergence Globale des Luites pour la Terre l'Eau et les semences (CGLTE-Bénin) ont entamé un processus de plaidoyer auprès des députés de l'Assemblée Nationale pour faire entendre leur opinion dans ce processus d'adhésion non inclusive. Ce projet d'autorisation d'adhésion du Bénin à l'UPOV 1991 étant en examen à l'assemblée nationale, le but du plaidoyer des OSCs est de convaincre les députés à rejeter ledit projet afin que le gouvernement en association avec les OSCs étudient correctement les avantages et les inconvénients liés à cette adhésion et que des dispositions préalables sécuritaires soient prises avant toute intention d'adhésion. Au bout de plusieurs rencontres de discussions et de manifestation de mécontentement, les OSCs obtiennent gain de cause le 30 avril 2018 à travers le rejet sine-die du projet d'adhésion du Bénin à l'UPOV 1991 par les députés de l'Assemblée Nationale.